



JOURN@L FOOT

N°583 DU 5 OCTOBRE 2023

ASSEMBLEE GENERALE D'HIVER

L'Assemblée Générale du District se déroulera le **24 novembre à 19h** à l'auditorium Paul Langevin (Ville la Grand).

Conformément à l'article 1 du Règlement Intérieur, vous pouvez dès maintenant formuler un ou plusieurs voeux.

LANCEMENT DE LA 16E ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN !

La 16e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est lancée !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :
Education & Citoyenneté – Mixité & Diversité - Solidarité & Inclusion – Santé & Environnement



SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL P1
ARBITRAGE P4
JEUNES P6
STATUT DE L'ARBITRAGE P6
COUPES P7
TECHNIQUE P7

CARNET NOIR

Le District de Haute Savoie – Pays de Gex a la tristesse de vous faire part du décès de Eric DEGLI ANGELI, il était arbitre au SCB Cran Gevrier puis à l'US Semnoz Vieugy. Le Président, Denis Allard, les membres du Comité de Direction, les membres des Commissions et le personnel présentent à sa famille et proches leurs sincères condoléances.

TOURNOIS

Le formulaire d'homologation des tournois que vous deviez compléter en amont n'est plus à utiliser.

Si vous souhaitez organiser un tournoi, merci d'en informer le District par mail en indiquant la date de votre tournoi et les catégories concernées. A noter que la responsabilité incombe entièrement à votre club.

Le District est favorable à l'organisation de tournois **sous réserve** :

- du respect des mesures sanitaires imposées (se référer aux mesures en vigueur),
- de la priorité des compétitions officielles,
- de l'impossibilité de reporter une rencontre à cause de l'organisation d'un tournoi (même si manque de terrain, de joueurs ou de bénévoles) > **sauf U7/U9/U11**
- du respect des temps de jeu et de repos

TOURNOIS INTERNATIONAUX :

- Les clubs organisant ces tournois doivent en faire la demande directement auprès de la Ligue Auvergne- Rhône-Alpes de Football, en téléchargeant le « Formulaire de déclaration d'un tournoi amical international » sur le site de la Ligue (Rubriques : A télécharger – Formulaires divers – Organisation Tournois).
- Les clubs désirant participer à un tournoi international à l'étranger, doivent demander une autorisation de participation à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.
- Les demandes de tournois amicaux internationaux doivent impérativement parvenir à la F.F.F. 3 mois avant leur date de déroulement, afin que la FIFA puisse préalablement donner son accord.

Les autorisations sont accordées sous réserve de ne pas perturber le championnat ou toutes autres compétitions officielles (Plateau). Prière de se référer aux articles 126, 176, 177 des Règlements Généraux.

CORRESPONDANCE

CORRESPONDANCE TRANSMISE AUX COMMISSIONS SUIVANTES :

Commission de Discipline :

L'herondelle – Marion-Gallois – AS Odyssée – GC Ussets – CA Bonneville – Marignier SP – ES Amancy Cornier

Commission Compétitions :

GC Ussets – CS La Balme - US Pringy – Pays de Gex – AG Bons – Union Salève – AS Genevois - CA Bonneville – Foron FC – AS Evires – JS Reignier – Haut Giffre – ESL Perrignier – ES Amancy Cornier – Pays de Gex FC – US AAG – GJ AALP – Foron FC – Morzine SC – CSL Perrignier – CS St Pierre en Faucigny – US Argonay – GPT JS Pers Jussy

Commission des Règlements :

CS Ayze – AS Odyssée -

Commission Féminines :

AS Epagny – US AAG

Commission de l'Arbitrage :

Guri

Commission de Formation :
US Magland

COMMISSION DES REGLEMENTS

Présidents : Pierre BERNARD et Philippe CHEVRIER

Réunion du 02/10/2023
Publiée le 05/10/2023

DECISIONS

MATCH n°27091325

DOSSIER N° 583/06 : AS GENEVOIS 2 –BONS EN CHABLAIS AG 3– COUPE DISTRICT SENIORS 2eme Niveau du 16/09/2023

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de BONS EN CHABLAIS portant sur « la qualification et/ou la participation du joueur VIAL Mathis au motif que ce joueur ne serait pas qualifié à la date de la rencontre » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des RG FFF.

Au fond :

Considérant que le club de GENEVOIS a pu faire valoir ses éventuelles observations.

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparaît que le joueur VIAL Mathis est titulaire d'une licence enregistrée le 12/09/2023 pour une date de qualification au 17/09/2023.

Considérant que la rencontre objet du litige s'est déroulée le 16/09/2023.

Attendu que le joueur VIAL Mathis n'était pas qualifié à la date de la rencontre sus nommée, il ne pouvait de ce fait y participer.

Décision :

Considérant que s'agissant d'un match de Coupe, La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de GENEVOIS 2 pour en reporter le gain à l'équipe de BONS EN CHABLAIS 3 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

MATCH n°26722765

DOSSIER N° 583/07 : ALLINGES 2 – SEYNOD 1 – COUPE DISTRICT SENIORS 1er Niveau du 17/09/2023

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club d'ALLINGES portant sur « la qualification et/ou la participation des joueurs WALTER Dorian, GONCALVES Romain, ALIDRA Faycal et CHARAKA Nathan au motif que ces joueurs ne seraient pas qualifiés à la date de la rencontre initiale » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des RG FFF.

Au fond :

Considérant que le club de SEYNOD a pu faire valoir ses éventuelles observations.

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparaît que le joueur WALTER Dorian est titulaire d'une licence enregistrée le 01/09/2023 pour une date de qualification au 06/09/2023.

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparaît que le joueur GONCALVES Romain est titulaire d'une licence enregistrée le 30/08/2023 pour une date de qualification au 04/09/2023.

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparaît que le joueur ALIDRA Faycal est titulaire d'une licence enregis-

trée le 05/09/2023 pour une date de qualification au 10/09/2023.

Considérant que de l'instruction du dossier, il apparaît que le joueur CHARAKA Nathan est titulaire d'une licence enregistrée le 01/09/2023 pour une date de qualification au 06/09/2023.

Considérant que la rencontre objet du litige s'est déroulée initialement le 03/09/2023.

Considérant que suite à une décision de la Commission de Discipline, la rencontre sus nommée a été donnée à rejouer en date du 17/09/2023.

Considérant que dans la cas d'une rencontre ayant eu un début d'exécution et qui se trouverait être à rejouer, seuls peuvent participer à la rencontre à rejouer les joueurs **régulièrement qualifiés à la date de la rencontre initiale**.

Considérant que les joueurs WALTER Dorian, GONCALVES Romain, ALIDRA Faycal et CHARAKA Nathan n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre initiale soit le 03/09/2023.

Attendu que les joueurs WALTER Dorian, GONCALVES Romain, ALIDRA Faycal et CHARAKA Nathan ne pouvaient de ce fait participer à la rencontre sus nommée.

Décision :

Considérant que s'agissant d'un match de Coupe, La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de SEYNOD 1 pour en reporter le gain à l'équipe d'ALLINGES 2 et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

MATCH n°26461964

DOSSIER N° 583/08 : AMPHION 3 – MARIN 1 – D4 SENIORS POULE A du 30/09/2023

Considérant qu'il ressort du rapport de l'arbitre que le match n'a pas eu sa durée réglementaire suite à une panne d'éclairage.

Décision :

La Commission des Règlements donne match à rejouer et transmet le dossier à la commission compétente pour reprogrammation.

MATCH n°26521516

DOSSIER N° 583/09 : BONNEVILLE 1 – THYEZ 1 – SENIORS D2 Poule A du 24/09/2023

En la forme :

La réclamation d'après match formulée par le club de THYEZ portant sur « le fait que l'arbitre de la rencontre aurait sifflé trois fois la fin de la rencontre, puis repris le match en demandant un changement de délégué et repris le match par corner sans échauffement malgré l'interruption » est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 187 des RG FFF.

Au fond :

Considérant qu'au visa de l'article 187 des RG FFF, les **réclamations d'après match** ne peuvent concerner que la qualification et ou la participation des joueurs.

Considérant que ce n'est pas le cas concernant la réclamation sus nommée.

Décision :

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

A titre subsidiaire : la rencontre a eu sa durée réglementaire, la Commission des Règlements n'aurait pu que confirmer le résultat.

Lors de cette rencontre, l'arbitre a usé à bon escient des nouvelles possibilités que lui offre l'article 7.8 des RG du District pour arrêter temporairement et/ou définitivement une rencontre.

Enfin l'arbitre a repris par corner puisqu'il a arrêté le jeu sur un corner, de plus rien dans les règlements ne l'oblige à autoriser un temps d'échauffement des équipes avant la reprise du jeu.

NOTE AU CLUB DE VIUZ EN SALLAZ

Nous vous avons demandé plusieurs fois la transmission de la feuille de match de la rencontre U15 Féminines VIUZ – AYZE du 16/09/2023.

Ne l'ayant toujours pas reçu, votre club sera amendé de la somme de 170 euros pour « non envoi de la feuille de match au delà de 3 jours ».

NOTE AUX CLUBS DE FAVERGES PORTUGAIS, LA BALME DE SILLINGY, CHAMPANGES

Etant, sous réserves des instances en cours ou à venir, à jour de vos obligations en matière d'équipes de jeunes, la Commission des Règlements vous invite, au vue du nombre limite d'équipes jeunes engagées, à faire attention à ne pas perdre une équipe en cours de saison pour quelques motifs que ce soit afin de rester en règle avec l'article 2.2.3 des RG du District.

Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

COMPTE-RENDU PLENIERE CDA - Lundi 02/10/23 à 18h30

Président : Laurent LUTZ.

Présents : Antoine BLANCHET, Raphaël BARBARROUX, Philippe CHEVRIER, Jean Paul DREVAULT, Fred PTASIK, Damien FOURNIER, Romain GENOUD, Patrick MOREAU, Mike MOMONT, Théo RAMEL.

Assiste : Jérôme MENAND (CTDA), Christian PERRISSIN (Président délégué du District).

Excusés : Amandine BADIN, John GARDET.

Ouverture de séance par le président, en remerciant les membre de leur présence.

Le président remercie Jérôme et la CA pour tout le travail accompli pour l'Assemblée Générale du **2 septembre** ainsi que pour les formations AA et FIA.

1°) COURRIERS

1. Courriers arbitres

- **BELARBI Badr** : Lu et noté.
- **EVANO Michael** : Pris acte de votre courrier souhaitant disposer d'une année sabbatique.
- **VULLIEZ Laurent** : Lu et noté.
- **RANDU Thibault** : Pris acte de votre courrier souhaitant disposer d'une année sabbatique.
- **OUECHTATI Bilel** : Lu et noté.
- **GOISLARD Thibault** : Lu et noté.
- **ESNAUD Alexis** : Lu et noté.

- **JOSSERAND Yves** : Lu et noté.
- **DUFOUR Laurent** : Lu et noté.
- **MARINI Franck** : Lu et noté.
- **SALLAZ Sébastien** : Lu et noté.
- **MARION-GALLOIS Théo** : Lu et noté, bon rétablissement.
- **CHERFA Nicolas** : Lu et noté, excusé.
- **DESCAMPS Alexandre** : Lu et noté.
- **COTTERLAZ RANNARD Anthony** : Lu et noté.
- **TOUTIN Steven** : Lu et noté.
- **MOURIGH Yassine** : Lu et noté.
- **BALLOT Maelice** : Lu et noté.
- **BAILLEUL Guillaume** : Lu et noté.

2. Ligue / FFF

- **DIALLO Philippe** : Lu et noté.
- **SALZA Jean Marc** : Lu et noté.
- **COLAUD Yvon** : Lu et noté.

3. Clubs

- **CG USSES** : Lu et noté.
- **ES THYEZ** : Lu et noté.
- **AS PORTUGAIS D'ANNECY** : Lu et noté.
- **MARIGNIER SPORT** : Lu et noté.

2°) Candidatures promotions accélérées

A la suite de demandes pour la promotion accélérée D3, les noms suivants ont rempli les critères de validations. Ces arbitres seront observés (une seule fois).

- **DERONZIER Kévin**
- **GONNET Maxime**
- **GURI Vullnet**
- **DANNE Victorien**
- **DUCATE Valentin**

3°) Réunion des référents de secteurs

Les référents de secteurs seront conviés à la prochaine réunion plénière

4°) DIVERS

- La CDF des arbitres débutera à partir du 4 Octobre 2023
- Romain GENOUD se propose de nous présenter un sujet sur le carton blanc à la prochaine plénière.

5°) ACTIONS CTDA

DATE	HORAIRE	LIEU	ACTION	PARTICIPANTS
02/09/23	8h30/16h00	Ville La Grand	TEST PHYSIQUE	167
16/09/23	8h30/12h00	Vétraz-Monthoux	FORMATION ARBITRES ASSISTANTS	15
22/09/23	20h00/21h00	Larringes	INTERVENTION CLUB FC GAVOT U15 F /U18 F	22
23/09/23	9h00/17h00	Ville La Grand	FORMATION INITIALE 1 – J1	27
24/09/23	9h00/17h00	Ville La Grand	FORMATION INITIALE 1 – J2	27
29/09/23	19h00/21h30	Ville La Grand	FORMATION ARBITRES BENEVOLES	17
30/09/23	9h00/17h00	Ville La Grand	FORMATION INITIALE 1 – J3	26
30/09/23	9h00/10h00	St Cergues	RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE	33

La formation des observateurs a été annulée.

Le questionnaire annuel a été envoyé par mail avec un retour pour le 31 octobre.

22 candidats sont reçus pour la FIA1.

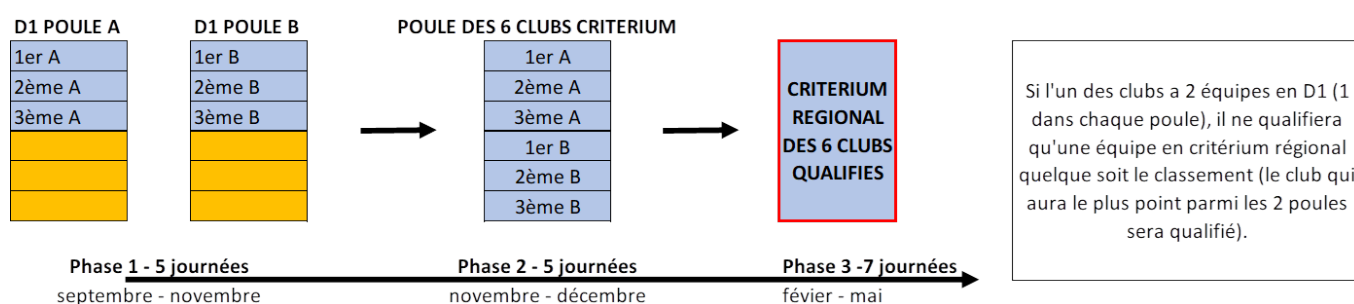
Le président clôture cette plénière en remerciant par avance la CDA, pour le travail qui va être fournit.

Les prochains RDV de la CDA :

Plénière : lundi 6 novembre
 Audition : à définir
 L'ordre du jour est épuisé à 20h30.

COMMISSION DES JEUNES

Président : Jean-Michel BAULMONT

ORGANISATION DE LA PRATIQUE EN U13 D1**ORGANISATION D1 PRATIQUE U13 - QUALIFICATION POUR LE CRITERIUM REGIONAL**

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

DECISION DU COMEX FFF DU 22/09/2023**« II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024**

Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023.

Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrés en ce début de saison dans les Ligues régionales.

A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs ».

COMMISSION DES COUPES

Co-Présidents : Maurice CARUSO – Pierre BERNARD

COUPE DU DISTRICT – CREDIT MUTUEL

Le tirage au sort de Coupes du District pour les catégories Féminines Seniors, U18 et U15 prévu ce lundi au District est **annulé**. Au vu du nombre d'équipes inscrites, les rencontres du premier tour seront programmées au printemps 2024 puis pour Pâques etc...

Nous sommes désolés de ce contretemps.

COMMISSION TECHNIQUE

DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES – Organisation de la pratique Foot des Enfants

Calendriers u9

Secteur Annecy :

- D2 : Lire **Annecy Fem** et non Annecy 5
Lire **Exempt 4** à la place de GFA Fem.

Secteur Annemasse :

- Reignier : les plateaux auront lieu à **9h**
- FC des Salèves : les plateaux ont lieu à **Monnetier**

Secteur Chablais :

- Gpt Jeunes Anthy-Margencel : les plateaux ont lieu à **Anthy** (*et non Margencel comme indiqué sur les documents*)
- Le Lyaud : les plateaux ont lieu à **Orcier**

Secteur Bonneville Arve : lieux des plateaux du Gpt Jeunes Combloux-Megève

D2 : 30/09 : terrain de Megève - 07/10 : terrain de Combloux

Calendriers u11

Secteur Annecy :

- D3 : lire **Annecy Fem** et non Annecy 3

Secteur Annemasse :

- Reignier : les plateaux auront lieu à **11h**
- D3 : les plateaux d'Amancy-Cornier ont lieu à **Cornier**

Secteur Bonneville-Arve :

- D3 : Lire **Cluses 2** et non Cluses Fem.
- D4 : l'équipe de Cluses 3 est mixte

Secteur St Julien Genevois :

- D3 : lire **Exempt 4** à la place de Foot Sud Gessien 3

RAPPELS:

- Il n'est plus possible de rajouter des équipes. Veuillez contacter les clubs qui accueillent les plateaux afin de remplacer les exempts (*mail à l'adresse footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr pour information*)
Le club d'Arenthon dispose de créneaux accessibles le samedi matin. Si des clubs u11 D4 ne trouvent pas de places pour rajouter des équipes, ils peuvent contacter le club d'Arenthon pour faire un plateau.
- Lorsqu'un club reçoit 2 plateaux sur 1 seul terrain, les u7 ou u9 doivent jouer à 9h ou 9h30 et les u11 ou u13F à 11h

- Les lois du jeu sont disponibles avec le support de la réunion de rentrée ou dans la rubrique « arbitrage » ou en rubrique « documents » puis « fiches et formulaires ».
Pour la relance du GB, il est à bien noter que, dans le cas d'une relance au pied, **le ballon doit être au sol** (rebond non autorisé)

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

23/09/2023

Chéran - TEGG - Bons en Chablais

U9

16/09/2023

Pers Jussy 1- Ville la Grand 4 - AS Thonon 1 -Cruseilles 1 – Challex 1 - Odysée 3

23/09/2023

Odysée

COMMISSION FUTSAL

CHAMPIONNAT FUTSAL SENIORS SAVOIE - HAUTE SAVOIE PAYS DE GEX

Sont inscrits en championnat bi- départemental au 20.09.2023

ASS FUTSAL ROCHETTE O 2

U S CHARTREUSE GUIERS 1

FUTSAL BOURGET UNITED

LE HAUT FOOTBALL CLUB DE CHAMBERY

Coté Savoie

THONON

CBF 74

FLAC 2

Coté Haute Savoie

Une huitième équipe est en réflexion pour participer à ce championnat, la date limite de sa décision est fixée au mercredi 4 Octobre 2023. Le calendrier sera établi en fin de semaine et publié sur le site du district de Savoie.

Pour la saison 2023/2024, 7 ou 8 formations qui se rencontrent en matchs aller/retour soit 12/14 matchs.

Les 4 premiers jouent le titre sur un mini championnat de 6 rencontres(aller/retour)

Les 3 ou 4 derniers jouent les places de 5 à 7/8 sur un mini championnat de 4/6 rencontres (aller/retour)

Début du championnat semaine du 16 au 22 Octobre 2023

Un questionnaire est envoyé au clubs sur la boîte mail officielle, merci de répondre avant la fin du mois de Septembre 2023.

Au 02 OCTOBRE, date limite, manque

CBF 74

FLAC 2

Renseignements indispensables pour établir le calendrier.